

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 1er février 2010****MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme BLETTY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA
Membres excusés : Mme KOENDERS (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme GARRET-RICHARD (pouvoir M. MILLOT) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. JULIEN) - M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN)
Membres absents : M. DESEILLE

**OBJET
DE LA DELIBERATION**

Installations classées pour la protection de l'environnement - Société Edib - Activités de transit, de regroupement et de prétraitement de déchets industriels - Transfert et développement 5, boulevard de Beauregard à Longvic - Avis du Conseil Municipal

Mme Tenenbaum, au nom de la commission de la solidarité, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par arrêté préfectoral du 29 juillet 2003, la société Edib a été autorisée à exploiter des activités de transit, de regroupement et de prétraitement de déchets industriels 64, boulevard de Stalingrad à Dijon.

Ses responsables sollicitent l'autorisation de transférer et de développer ses activités 5, boulevard de Beauregard, à Longvic.

Ces dernières relevant de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement au titre de la loi du 19 juillet 1976 sont rangées sous les numéros 167 a et c, 322A et B1, 1432-2a, 1433-Aa 1434-2, 2515-1, 2750, 2799, 2910-B, 2915-1 a, 2920-2, 2921-1b de la nomenclature correspondante.

En application des dispositions de l'arrêté préfectoral du 25 novembre 2009, la demande a fait l'objet d'une enquête publique d'une durée d'un mois qui s'est déroulée à la mairie de Longvic du 16 décembre 2009 au 18 janvier 2010

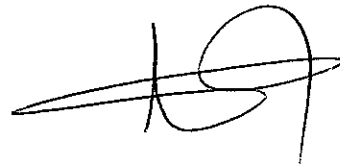
Comprise dans le périmètre à l'intérieur duquel une publicité doit être donnée à cette procédure, la Ville de Dijon en a assuré les formalités.

Conformément à l'article 8 du décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977, le Conseil Municipal est appelé à formuler son avis sur cette demande.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission de la solidarité, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir donner un avis favorable à la demande présentée par la société Edib en vue du transfert et du développement de ses activités de transit, de regroupement et de prétraitement de déchets industriels 5, boulevard de Beauregard à Longvic.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 5/02/10

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

5 2010



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

5 FEV. 2010

